



<http://www.demains.org>

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE « DEMAINS »
ORDINAIRE & EXTRAORDINAIRE

Mercredi 25 mai 2022,
de 10h à 13h, à Bouchemaine,
Salle des BAC, médiathèque rue Chevière

Bonjour à tous, adhérents, donateurs et sympathisants,

L'assemblée générale 2022 est fixée en mai en partie à cause des différentes élections nationales d'avril et de juin. A cette assemblée, nous présenterons évidemment les différents projets de nos partenaires, soutenus par DEMAINS ainsi que les résultats obtenus, au Nicaragua et en Inde (Andhra Pradesh et Tamil Nadu). Nous aborderons aussi les conditions particulières de nos partenaires.

Un point important sera abordé : **les modifications de nos statuts en assemblée générale extraordinaire:**

En effet, actuellement les élus ne peuvent faire que trois mandats successifs. Cette année trois membres du conseil d'administration arriveront en fin de leur troisième mandat dont le président et le secrétaire. Le conseil peut être composé de 9 membres. Actuellement nous sommes 7 et après l'assemblée 4 ! Les différents appels à candidature que nous avons faits les années précédentes n'ont pas permis d'intégrer de nouveaux membres dans le conseil d'administration. Celui-ci se dégarnit progressivement.

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale extraordinaire de supprimer la phrase indiquant que « **les membres sortants du CA sont rééligibles au plus deux fois de façon consécutive** ». Ce qui laisse la possibilité aux actuels membres du CA de se représenter.

Mais de toute façon, nous faisons un appel à ceux qui désirent participer plus activement à l'association pour qu'ils déposent une candidature au conseil d'administration.

Il y a en général, trois CA par an. L'un de ces CA suit immédiatement l'assemblée générale, puis un à l'automne et un en hiver. Depuis l'instauration des restrictions sanitaires, nos CA se déroulent principalement par visioconférences.

Pour l'organisation de cette assemblée générale, voir le bulletin d'inscription ci-joint.

Merci de remplir ce bulletin d'inscription, et de le renvoyer avant le 10 avril pour que le groupe angevin puisse organiser au mieux.

D'autre part, pour que l'assemblée générale puisse être validée, il faut que le quorum soit atteint. Nous avons besoin des pouvoirs des adhérents qui ne participent pas à l'AG.

Ci-joint le document à remplir si vous ne pouvez pas venir à l'Assemblée générale.

Vous trouverez en pièces jointes,

- l'ordre du jour de l'Assemblée Générale,
- un bulletin d'inscription,
- un bulletin de candidature au Conseil d'Administration,
- un modèle de pouvoir pour ceux qui ne pourront pas être présents.

Toute demande d'informations complémentaires, ainsi que les bulletins d'inscription, sont à adresser à : Jean-Pierre et Catherine Rossignol, 15 rue de l'Aumônerie, 49080 Bouchemaine, Tél : 02 41 77 19 89 (avec répondeur en cas d'absence), jpcrossignol@wanadoo.fr

Cordialement

Jean-Pierre Rossignol, Président